

## FORMULE « PARTICULIER »

Pour un montant minimum de prestations engagées dans un projet d'aménagement, COUP DE POUSSE S/GARONNE s'engage à ne facturer que 50% de ces honoraires si l'entrepreneur ne conclut pas le marché de travaux avec son client.

### Devis sur simple demande

Convaincre un particulier sur des prestations de création n'est pas chose aisée. Celui-ci doit pouvoir se projeter et visualiser parfaitement les contours de son futur aménagement pour pouvoir supporter un coût de réalisation souvent élevé.

Dans sa volonté d'établir un climat de confiance et de solidarité avec sa clientèle d'entrepreneur, le bureau d'études COUP DE POUSSE S/GARONNE a développé une formule qui se veut influente dans l'explication et la compréhension d'un projet d'aménagement, sans pour autant vous faire engager des frais importants dans cette étape de décision cruciale.

Cette formule se traduit de la manière suivante :

A partir d'un volume minimum de prestations facturées<sup>(1)</sup> pour un projet d'aménagement unique, COUP DE POUSSE S/GARONNE s'engage à facturer seulement 50% du montant de son devis à ses clients entrepreneurs, si et seulement si, celui-ci ne conclut pas le contrat de marché de travaux avec le particulier à l'issue de l'étude.

**A titre d'exemple**, pour un projet d'aménagement d'une superficie comprise entre 0 et 500m<sup>2</sup> avec une complexité d'aménagement standard, la formule peut comprendre les prestations suivantes<sup>(2)</sup> :

- \* Réalisation et mise en forme d'un plan Etat des Lieux sur informatique (format .dwg)
- \* Réalisation d'un document synthétisant les potentiels et contraintes du site
- \* Réalisation d'un plan masse d'aménagement colorisé (Echelle 1/50<sup>ème</sup> ou 1/100<sup>ème</sup>)
- \* Réalisation d'un photomontage ou d'une coupe en élévation (suivant le cas)
- \* Réalisation d'un carnet d'images de référence ciblées par thématique (Végétale, minérale, mobiliers etc...). Sélection d'images ciblées d'aménagement existant représentant idéalement les intentions du futur projet.
- \* Descriptif des travaux par poste, y compris quantitatif (le chiffrage est réalisé par l'entrepreneur)
- \* Un CD-ROM reproductible contenant l'ensemble des documents au format .pdf (Les impressions papiers sont à la charge de l'entreprise)
- \* Plan de recollement, fiches descriptives des végétaux et notice d'entretien, réalisés à l'issue des travaux.

<sup>(1)</sup> Montant minimum recommandé  $\geq$  à 800,00 € H.T.

<sup>(2)</sup> Liste de prestations de base constatées pour l'étude d'un projet standard. Définition des prestations au cas par cas en fonction de la demande et du projet.

<sup>(3)</sup> Tarif minimum donnant droit à la formule. Réactualisation des documents en supplément.

### HONORAIRE

**A partir de 800,00 € HT<sup>(3)</sup>**

- ⇒ 50% du devis facturé si le marché des travaux n'est pas conclu.
- ⇒ 100% du devis facturé à la signature du marché des travaux par l'entrepreneur

Reste à la charge de l'entrepreneur :

- ⇒ La réalisation des relevés topographiques et photographiques de l'existant
- ⇒ Recherche de documents cartographiques utiles à l'étude (Cadastre, photographie aérienne, permis de construire...)
- ⇒ La réalisation de l'estimatif chiffré des travaux
- ⇒ L'impression papier des documents

